

DROITS ET RECOURS

Si vous souhaitez formuler une contestation ou une réclamation au sujet des soins reçus, il vous est possible :

- de vous adresser au médecin, au cadre de santé ou à l'équipe soignante,
- de saisir le Directeur de l'établissement par courrier expliquant les motifs et les circonstances,
- de saisir la Commission des Usagers, par voie postale à la direction de l'établissement
- de saisir la commission de conciliation et d'indemnisation,
CCI de Nancy-3, rue de Turique-BP 40340-54006 Nancy Cedex,
- d'engager un recours juridique auprès des tribunaux

COMMUNICATION DOSSIER MÉDICAL

Conformément à la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002, vous pouvez obtenir la communication de votre dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix.

Il convient d'en faire la demande par écrit à :

M. Le Directeur
EPSM Metz Jury
BP 75088 57073 Metz Cedex 3

CONTACTEZ-NOUS

Consultations sur rendez-vous

1 rue Nicolas Jung
57050 METZ

03 87 15 79 06
dlp-secretariat@epsm-metz-jury.fr

Les lundis de 9h00 à 18h00
Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis de
9h00 à 17h00

RÈGLEMENT GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Des traitements automatisés sont mis en oeuvre pour assurer la gestion de votre dossier médical et administratif et faciliter votre prise en charge. La Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, garantit la protection des données à caractère personnel. Vous disposez de droits, que vous pouvez exercer selon des modalités définies auprès de l'EPSM Metz-Jury par mail à dpo@epsm-metz-jury.fr voire écrire à la CNIL si les réponses vous semblent insatisfaisantes.

Vos données, recueillies par les différents professionnels de santé, vous sont accessibles dans votre « espace santé » selon les modalités consultables sur : <https://www.monespacesante.fr/>.



www.epsm-metz-jury.fr



**CENTRE MÉDICO
PSYCHOLOGIQUE
POUR ENFANTS ET
ADOLESCENTS
DE DEVANT-LÈS-PONTS
(CMP)**

LIEU D' ACCUEIL ET DE SOINS

Le CMP Devant-lès-Ponts est rattaché à l'EPSM Metz Jury.

Il accueille des enfants de 0 à 18 ans ainsi que leur famille en lien avec des troubles psychologiques, ou psychiatriques ou des situations de vie pouvant perturber le développement de l'enfant.

Le CMP est sectorisé en fonction des communes de Domiciliation.

Le premier contact se fait à la demande des parents, représentant légal ou adolescents au secrétariat.

Un rendez-vous d'évaluation infirmier ou médical pour l'enfant et sa famille est fixé
Le suivi est engagé ensuite sur décision médicale.

RESPECT DES SOINS ENGAGÉS

Ces prestations sont dispensées dans le cadre du secteur public.

Accepter les soins proposés vous engage :

- **À une régularité**

Les soins se font sur prescription médicale. Leur durée doit être respectée.

En cas d'interrogation ou de désaccord, il est essentiel d'en discuter avec le professionnel concerné.

- **À prévenir le secrétariat en cas d'impossibilité d'honorer un rendez-vous.**

SOINS SPÉCIFIQUES AU CMP DEVANT-LÈS-PONTS

Le CMP Devant-lès-Ponts fonctionne sous la responsabilité d'un médecin psychiatre.

Il propose des prises en charge préventives et thérapeutiques personnalisées en fonction des besoins ou des difficultés de chaque enfant.

Il assure :

- Des consultations d'évaluation infirmières ou médicales
- Des consultations de soutien ou de guidance
- Des thérapies
- Des Ateliers Thérapeutiques médiatisés individuels ou groupaux
- Des bilans et suivis en psychomotricité
- Un accompagnement social

Avec l'accord préalable des parents et dans le respect du secret médical, le CMP travaille en partenariat avec les acteurs du champ médical, éducatif, scolaire, social et judiciaire.

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

